



Travaux de ravalement non achevés

Par **familledacp**, le **13/10/2012** à **07:33**

Bonjour,

J'ai fait réaliser le ravalement de ma maison par un artisan en 2011.

Une partie de ce ravalement est mal faite et l'entreprise s'est engagée, par lettre AR, ce début d'année, à le reprendre en partie.

Il nous reste environ 1000 € à lui payer, correspondant à 15 % du devis.

Nous avons attendu la fin de l'hiver et le relançons régulièrement depuis juin (mails, appels à son bureau, appels sur son portable, AR, SMS). Je n'ai aucune réponse de sa part, son assistante faisant un blocage efficace.

Quelles solutions se présentent à moi ?

- > Laisser tomber ? ce que je n'envisage pas
- > Injonction de faire déposée au tribunal ? (quelle est cette procédure ? cout ? risques ?)
- > Une autre piste

Merci pour votre aide

Pascal